

**CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET  
PRÉSENTATION DES PARAMÈTRES AYANT PERMIS DE L'ÉTABLIR**

*Smartphone*

**FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS  
(cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)**

Nom ou marque commerciale du producteur ou de l'importateur	<b>ASUS GLOBAL PTE LTD</b>
Adresse du producteur ou de l'importateur	Tech Data France 5 Avenue de l'Europe 77611 Marne-la-Vallée Cedex 3
Référence du modèle donnée par le producteur ou l'importateur	AI2202-1A006EU / AI2202-1A004EU / AI2202-1B005EU / AI2202-1A002EU / AI2202-1B003EU / AI2202-1C025EU / AI2202-1D024EU
Date du calcul	12/07/2022

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous-critère	Note du critère sur 20	Total des notes des critères sur 100	
<b>CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION</b>	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	8,8	2	17,7	82,2	
<b>CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS</b>	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	7,5	1	13,3		
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	2,5	0,5			
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	9,0	0,5			
<b>CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES</b>	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	7,1	1	13,2		
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	7,1	0,5			
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	5,0	0,3			
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	5,0	0,2			
<b>CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES</b>	4. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	10,0	2	20,0		
<b>CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE</b>	5.1 Informations sur la nature des mises à jour	10,0	1	18,0		
	5.2 Assistance à distance sans frais	6,0	0,5			
	5.3 Possibilité de réinitialisation logicielle	10,0	0,5			
<b>Note de l'indice sur 10</b>						<b>8,2</b>

\*liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;

\*\*liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.